

Date de la convocation : **mercredi 2 avril 2025**Conseillers en exercice : **19**Date d'affichage du Procès-verbal : **jeudi 17 avril 2025**Conseillers présents : **15**Nombre de procuration : **4**

Le lundi quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE (arrivée à 19h15), Nathalie LEFEVRE, Christel FIETKAU, Jean-Louis REYNAUD, Yvelise ROPTIN, Vanessa AIRAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mardi 18 février 2025 est approuvé à l'unanimité

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et de tous les projets des délibérations.

ORDRES DU JOUR :

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Une convocation complémentaire avec un nouvel ordre du jour a été adressée à tous les élus dans les délais réglementaires : il s'agit d'une délibération pour l'acquisition d'un terrain appartenant au Département du Gard. Celle-ci sera soumise au vote à la fin des autres délibérations.

1°) Proposition d'installation d'une laverie automatique par la société ME Group PHOTOMATON

L'ensemble des élus rejettent cette proposition.

2°) Avancement du projet privé concernant la pharmacie de Mons

Gérard BANQUET indique qu'après une réunion avec le chef de cabinet de la Présidente du Conseil Départemental Monsieur Vincent TAISSEIRE, il a été accepté :

- Que le terrain nécessaire à l'extension de la pharmacie, soit 194 m², intégrant une épicerie soit vendu à la pharmacie au prix de 55,00 € le m² par le Conseil Départemental du Gard
- Que le reliquat de terrain, soit 549 m², soit vendu pour l'euro symbolique à la commune de Mons

Le Permis de Construire devrait être déposé avant fin mars 2025 par l'Architecte pour le pharmacien.

Le démarrage des travaux aura lieu dès l'obtention du Permis de Construire par le pétitionnaire.

3°) Point sur les réunions de quartier prévus du 16 au 24 avril 2025

Les flyers concernant les réunions de quartiers ont été distribués à tous les administrés.

Petit rappel des quatre dates à retenir ; tous les élus sont invités à participer :

- Mercredi 16 avril 2025 à 18h30 quartier « Marujols les Bois »
- Jeudi 17 avril 2025 à 18h30 quartier « Village de Mons »
- Mercredi 23 avril 2025 à 18h30 quartier « Viradel »
- Jeudi 24 avril 2025 à 18h30 quartier « Hameau de Célas »

4°) Travaux de Pâques au groupe scolaire

Les travaux pour la mise en place des voiles d'ombrage démarreront par la réalisation des fondations des poteaux et par leur mise en place pendant les vacances de Pâques ; les voiles d'ombrage seront fabriquées et posés en suivant.

5°) Point sur la rentrée scolaire de septembre 2025

Alice VILLEMAGNE nous informe que les prévisions de retraits de postes et de fermetures de classes pour la rentrée 2025-2026 ont été annoncées par l'Education Nationale ; de ce fait, au regard des effectifs sur la commune (178 enfants inscrits), il s'avère que nous subirons une fermeture de classe pour la rentrée de septembre.

Une concertation avec le corps enseignant est programmée le lundi 28 avril afin d'évoquer l'organisation pour la rentrée de septembre ; avec notamment la réduction d'heures de certains agents de la mairie.

6°) Résultat du jeu-concours « meilleur trieur du traitement des déchets » organisé par Alès Agglomération
 Monsieur le Maire annonce que la commune est arrivée en 43^{ème} position sur 70 communes participantes ; 27,85 kg par habitant contre 74,35 kg par habitant pour le lauréat.
 Nous allons communiquer, à nouveau, afin de sensibiliser les administrés aux bonnes pratiques en leur rappelant que tous les matériaux triés sont valorisés et constituent des recettes de fonctionnement.

DELIBERATIONS :

009-2025 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024

En l'absence du Maire qui a quitté la salle du conseil, l'assemblée délibérante désigne Mme Virginie BOYER comme Présidente de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) ; c'est un document dématérialisé et commun à l'ordonnateur et au comptable public, il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT €
Recettes	1 533 747,78
Dépenses	1 294 514,08
Excédent	+ 239 233,70
Excédent antérieur reporté	+ 49 891,94
Excédent global 2024	+ 289 125,64

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT €
Recettes	955 103,55
Dépenses	741 322,82
Excédent	213 780,73
Déficit antérieur reporté	- 326 764,79
Déficit global 2024	- 112 984,06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

010-2025 Affectation du résultat du budget M57 de l'exercice 2024

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil

Il propose d'affecter :

- Au compte 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) **112 984,06 €**
- L'excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) **176 142,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

011-2025 Vote du taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Monsieur le Maire présente le taux des trois taxes qui doit être voté avant le vote du Budget Primitif 2025.

Ces taux d'imposition restent inchangés depuis 2017, à savoir :

- Habitation (résidences secondaires) : 14,26 %
- Foncier bâti : Part Communale 13,26 %
 Part Départementale 24,65 %
 TOTAL 37,91 %
- Foncier non bâti : 54,29 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

012-2025 Vote du budget primitif M57 de l'année 2025

La maquette de ce budget a été présentée en commission finance et a été validée par Monsieur DIET du Trésor Public
 Monsieur le Maire explicite les principaux chiffres de cette présentation.

La bonne santé financière de la commune permet cette année encore d'investir 689 362,00 € ; sans avoir recours à l'emprunt

Le budget primitif M57 est présenté au conseil municipal de l'année 2025 qui s'équilibre ainsi :

- En Section de fonctionnement : **1 636 413,00 €**
- En Section d'investissement : **1 180 188,24 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

013-2025 Solidarité avec la population MAYOTTE

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été envisagé de participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte à la suite du passage du cyclone CHIDO.

Monsieur le Maire propose de faire un don de 1 000,00 € qui sera versé à la protection civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération 17 pour, 2 abstentions (Vanessa AIRAL et Anthony FERNANDEZ)

014-2025 Retrait de la délibération n° 006/2025 portant majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Gérard BANQUET précise que le contrôle de Légalité de la Préfecture nous demande par courrier en date du 4 mars 2025 de retirer la délibération n°006/2025 car la commune de Mons n'appartient pas au périmètre visé par le décret n°2023-822 du 25 août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

015-2025 Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs 2025

Alice VILLEMAGNE informe les membres du conseil qu'à la suite de la dernière réunion de la commission RH et suivant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) approuvées par arrêté le 12 mars 2021 pour une durée de six ans, qu'une mise à jour du tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2025 est nécessaire au regard du tableau d'avancement proposé par le Centre de Gestion du Gard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

016-2025 Cession d'une parcelle à la commune par Madame Adeline BRUNEL

Gérard BANQUET indique que Madame Adeline BRUNEL souhaite faire un don à la commune en léguant un terrain lui appartenant ; il s'agit d'une parcelle n° A0520 d'une superficie de 1 295 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

017-2025 Demande de subvention auprès du SMEG du Gard pour l'éclairage public de la PVR de La Fare

Le maire informe qu'en vue des travaux d'extension de l'éclairage public sur la voie publique de la « PVR de La Fare », plus précisément à l'Impasse des Arnavès, il est envisagé de demander une subvention auprès du SMEG pour aider la commune à financer ce projet qui s'élève à 16 299,67 € HT ; subvention attendue 6 000,00 € ; réalisation des travaux en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

018-2025 Demande d'économie d'énergie avec le SMEG du Département du Gard

Gérard BANQUET précise qu'une convention établie entre le SMEG du Gard et la commune permettra la collecte, la valorisation des actions éligibles ainsi qu'au transfert des certificats d'économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

019-2025 Acquisition d'une emprise de la parcelle A1761 propriété du Département du Gard

Gérard BANQUET après avoir rencontré Monsieur Vincent TAISSAIRE chef de cabinet de la Présidente du Conseil Départemental du Gard, signale que la commune souhaite acquérir environ 549 m² sur les 743 m² de la parcelle afin de créer de la voirie et des places de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à vingt heures.

Fait à Mons,
Le lundi 14 avril 2025

Secrétaire de séance
Céline DURAND

Maire et Président de la séance,
Gérard BANQUET